

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2024

Secrétaire de séance : madame Annick AUFFRET

n° 5.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport 2023 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de
cohésion

Le rapport repris en titre et joint a été présenté à l'assemblée municipale.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Annick Auffret

Le Maire,

Publiée sur le site internet le : Lundi 4 mars 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le : Jeudi 29 février 2024



**DOTATION
DE SOLIDARITE
URBAINE
ET DE COHESION
SOCIALE**

2023

RAPPORT

Direction Générale des Services

SOMMAIRE

Introduction sur la DSUCS		p 2
Politique de la ville		
Quelques grandes dates		p 3
Aulnoy dans le nouveau schéma de la politique de la ville		p 4
Géographie des QPV		p 5
Nouveautés 2023		p 7
2 quartiers d'Aulnoy	p 8	
Cartographie des services de la ville et de son CCAS		p 9
Différentes actions menées		
Politique de Solidarité		
p 11		
Personnes vulnérables		p
11	Contre le risque d'isolement	p
12	Prévention santé	p
13	Action sociale et insertion	p
15	Droit des femmes	p
16	Lien social	p
17	Actions spécifiques de solidarité	p
17		
France service		p
20	Démarche de travail	p
20	Bilan chiffré 2023	p
21		
Enfance/Loisirs/Enfance/Jeunesse/Culture		p
24	Une politique tarifaire adaptée	p
24	Actions dans le domaine de l'éducation	p
24	Actions dans le domaine de la petite enfance	p
24	Actions dans le domaine de la jeunesse et des loisirs	p
26	Actions dans le domaine de la prévention jeunesse	p
27	Actions dans le domaine de la culture	p
33	Actions dans le domaine du sport	p
35		

37	Une politique liée à l'environnement	p
	Une politique de Tranquillité Publique et de prévention p 37	
39	Un réseau partenarial fort	
	La vie associative aulnésienne	p
	Le dispositif « Les Intergénéreux » p 39	
	Les autres partenaires p 40	
	Lieux et équipements ressources p 41	
46	Conclusion	p

INTRODUCTION

Rapport 2023 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain.

En application de l'article L.1111-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), et dans la mesure où la commune a bénéficié de la DSUCS au cours de l'exercice précédent, ce rapport annuel présente les actions menées en matière de développement social.

Concernant les différentes actions menées en matière de Petite Enfance, Jeunesse et Politique Sportive, celles-ci font l'objet d'une présentation tout au long de l'année au sein des commissions municipales correspondantes.

En 2023, l'indice synthétique de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes et son rang a permis à la commune d'être bénéficiaire de la DSUCS pour un montant de :

1 138 531€ (1 117 879€ en 2022, soit une augmentation de 1,85%).

Les politiques publiques mises en œuvre sur la commune participent à un développement urbain social et solidaire et au développement du lien social de proximité.

L'intervention publique se caractérise par une approche transversale, un dialogue important avec le tissu associatif et toutes les ressources du territoire : éducation, culture, habitat, cadre de vie, insertion, emploi...

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées, en donnant des exemples précis dans chaque domaine d'intervention.

QUELQUES GRANDES DATES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1981 : Lancement de la politique de « développement social des quartiers » (DSQ) et création d'une commission nationale

1988 : **Décret du 28 octobre 1988**

Création de la Délégation interministérielle à la ville (DIV), du Conseil national des villes (CNV), du Conseil interministériel des villes (CIV).

1989 : Mise en œuvre de plusieurs centaines de contrats de Développement Social des Quartiers (DSQ) dans le cadre du Xème Plan (1989-1993). Première intégration de la ville dans ces contrats.

1991 : Loi du 13 mai 1991 qui institue une dotation de solidarité urbaine (DSU)

Loi d'orientation pour la ville (LOV). Du 13 juillet 1991 visant un objectif de mixité sociale (20% de logements sociaux pour les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants)

1996 : Loi du 14 novembre 1996 « Pacte de relance pour la ville ».

Décrets sur la géographie prioritaire (**création des zones urbaines sensibles**, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines).

1998 : Préparation des contrats de plan État-Région (XIIe plan) et des contrats de ville 2000-2006.

1999 : Lancement du programme national de renouvellement urbain par le Comité interministériel à la ville centré autour des grands projets de ville (GPV). 50 GPV ont ainsi été décrétés et 30 opérations de renouvellement urbain (ORU). Les GPV ont succédé aux grands projets urbains (GPU) mis en œuvre de 1991 à 1994.

Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet).

Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (loi Chevènement).

2000 : Loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU).

2003 : Création de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) par la loi du 1er août 2003. C'est dans le même esprit qu'a été créée l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), principal outil de la récente loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (dite loi Borloo), adoptée le 1er août 2003.

2005 : Décret du 22 décembre 2005 Institution de préfets délégués pour l'égalité des chances

2006 : Mise en place des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), d'une durée de trois ans et reconductibles, proposés aux villes et établissements publics de coopération intercommunale, pour entrer en vigueur au début de l'année 2007.

Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville concerne 1 300 quartiers, contre 2 600 auparavant afin de concentrer les efforts sur les quartiers les plus pauvres. Le Nouveau programme de renouvellement urbain 2014-2024 consacre 5 milliards d'euros pour 200 quartiers déclarés d'intérêt national.

La **ville d'Aulnoy** devient territoire de « **veille active** », n'ayant plus accès aux crédits spécifiques de la politique de la ville, reconcentrés sur les quartiers prioritaires, mais signataire du contrat de ville afin de mobiliser les politiques de droit commun.

Juin 2015 : Signature du **Contrat de Ville 2015-2020, piloté par Valenciennes Métropole**, et qui devient un outil au service du **Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS)**

1er janvier 2016 : Tous les contrats de ville signés. Les 435 contrats de ville entrent dans leur phase opérationnelle pour répondre aux enjeux locaux

Mercredi 17 novembre 2021 : La ministre déléguée à la Ville, Nadia HAI, a annoncé repousser à fin 2023 l'échéance des contrats de ville.

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 renouvelle les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :

- la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire ;
- un contrat de ville unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques ;
- une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés ;
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- La participation des habitants dans la co-construction des contrats et leur pilotage.

La Circulaire du 30 juillet 2014 précise que les « contrats de ville nouvelle génération » devront reposer sur 4 piliers et 3 axes transversaux :

4 piliers fondamentaux :

- **La cohésion Sociale**
Les actions relevant du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elle vise l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.
- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**
Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.
- **Le développement économique et l'emploi**
L'action publique en faveur de l'emploi et du développement économique vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes.
- **Les valeurs de la République et la citoyenneté**

3 axes transversaux :

- La jeunesse ;
- La lutte et la prévention des discriminations ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces 3 axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers et sur l'ensemble du contrat. La participation des habitants est intégrée dans l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville.

Le Contrat de Ville 2015/2022 du territoire de Valenciennes Métropole a été signé le 22 juin 2015 par l'Etat, le Département, la Région, Valenciennes Métropole, le Tribunal de Grande Instance, la Caisse des Dépôts et de Consignation, la Caisse d'Allocations Familiales, le Centre Hospitalier de Valenciennes, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Pôle Emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord, les bailleurs sociaux du territoire et les villes concernées. Il a été complété par un protocole d'engagements renforcés et réciproques, signé le 4 juillet 2019 par Valenciennes Métropole et l'Etat, puis par la Région et le Département ensuite.

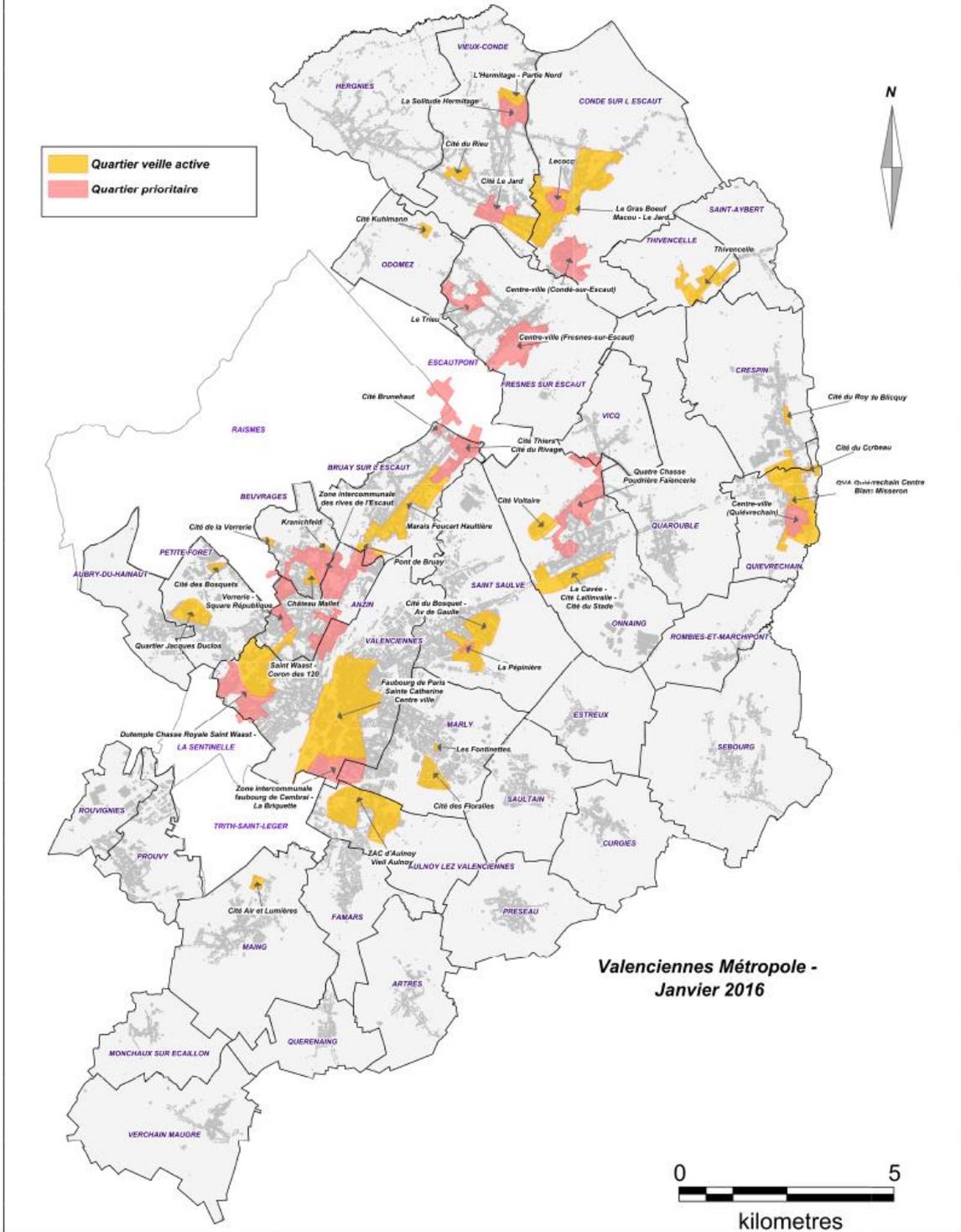
Celui-ci a permis de proroger le Contrat de Ville et l'actualiser en intégrant de nouveaux thèmes de travail communs et remobilisant chacun des acteurs de la politique de la ville : État, collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, associations et habitants.

18 communes concernées par la politique de la ville dont 12 avec des quartiers prioritaires (au nombre de 14).

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES
Anzin	Verrerie - Square République
Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut	Zone intercommunale des rives de l'Escaut
Bruay-sur-l'Escaut	Cité Thiers - Cité du Rivage
Condé sur l'Escaut	Centre-ville
Condé sur l'Escaut	Cité Lecoq
Fresnes-sur-Escaut	Centre-ville
Fresnes-sur-Escaut	Le Trieu
Onnaing, Vicq	Quatre-Chasse - Poudrière - Faïencerie - Cuvinot
Quiévrechain	Centre-ville
Saint-Saulve	La Pépinière
Valenciennes	Dutemple Chasse-Royale Saint Waast
Valenciennes, Marly	Zone intercommunale Faubourg de Cambrai - La Briquette
Vieux-Condé	Cité Le Jard
Vieux-Condé	La Solitude Hermitage

COMMUNES	QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE
Aulnoy-lez-Valenciennes	Zac d'Aulnoy / Vieil aulnoy
Beuvrages	Cité château mallet
Beuvrages	Cité de la Verrerie / Kranisfeld
Bruay sur L'escaut	Pont de Bruay / Marais Foucart / Hautière
Condé sur l'Escaut	Le Gras Bœuf / Macou / Le Jard
Crespin	Roy de Blicquy
Crespin Quiévrechain	Quartier du Blanc Misseron
Maing	Cité air et lumières
Marly	Les Floralties
Marly	Les Fontinettes
Odomez	Cité Kuhlmann
Onnaing	Cité Voltaire / Cité du Stade / La Cavée / Cité Lallinvalle
Petite Forêt	Cité Jacques Duclos / Cité des Bosquets
Quiévrechain	Cité du Corbeau
Saint-Saulve	Bosquet / avenue de Gaulle
Thivencelle	Commune
Valenciennes	Faubourg de Paris-Sainte Catherine / Centre-ville / St Waast
Vieux-Condé	L'Hermitage partie Nord
Vieux-Condé	Cité du Rieu

La géographie prioritaire de Valenciennes Métropole 2015-2020



1. Modification de la programmation 2023

Suite à une **évaluation territorialisée de sa politique de la Ville**, Valenciennes Métropole a souhaité, entre autres, faire évoluer les modalités de dépôt de sa programmation 2023.

Elle se matérialise par un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui se structure autour :

- D'une **note d'intention** indiquant l'ambition du projet : Il s'agit ici de préciser l'idée du projet que le porteur souhaite soumettre, en s'appuyant sur un volet diagnostic préalable et des objectifs de travail. Les modalités d'organisation de l'action, de localisation et de financement sont abordées succinctement à ce stade.

L'A.M.I s'adresse aux **structures associatives, bailleurs, établissements publics, et collectivités territoriales**. Les projets proposés devront s'inscrire en lien avec les objectifs opérationnels définis de manière partenariale dans le Contrat de Ville.

L'A.M.I concerne les financements suivants :

- **Etat** : les crédits spécifiques "Politique de la Ville", Ateliers Santé Ville (ASV), Programme de Réussite Educative (PRE), Ville Vie Vacances (VVV) ;
- **Région** : les crédits spécifiques Politique de la Ville et les crédits de droit commun ;
- **Département** : les crédits de droit commun ;
- **CAF** : les crédits de droit commun ;
- **Valenciennes Métropole** : les crédits de son Projet Territorial de Cohésion Sociale et les crédits spécifiques "Politique de la Ville".

2. Des orientations définies comme prioritaires

Pour favoriser une meilleure articulation des projets entre l'échelle de l'agglomération et celle des communes, les **financements de l'agglomération seront recentrés** sur les orientations liées à **l'insertion sociale et professionnelle, la santé et la prévention des violences conjugales et intrafamiliales**.

3. L'égalité entre les femmes et les hommes

Engagée pour intégrer de manière transversale **l'égalité entre les femmes et les hommes** dans ses politiques publiques, Valenciennes Métropole innove pour sa programmation 2023 en proposant un **bonus financier** aux opérateurs qui le souhaitent pour la prise en charge des dépenses permettant de réaliser des projets véritablement intégrant à l'échelle de l'agglomération.

LES 2 QUARTIERS D'AULNOY

La Ville d'Aulnoy se compose de 2 entités, séparées par l'avenue de la Libération :

- A l'est, le Vieil Aulnoy, qui constitue le cœur historique de la commune
- Et à l'ouest, la ZAC d'Aulnoy, construite dans les années 1970 sur un ancien aérodrome, et qui s'étend sur environ 45 hectares.

Avant la loi Lamy de 2014 (nom de l'ancien Ministre délégué à la ville) et la définition d'une nouvelle géographie prioritaire, faisant basculer Aulnoy en quartier de veille active, ces deux espaces faisaient l'objet d'un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Encore avant cela, seule la ZAC faisait partie de la géographie des ZUS-ZRU (Zone Urbaine Sensible – Zone de Redynamisation Urbaine).

Il n'y a pas eu d'opérations de renouvellement urbain contractualisées avec l'ANRU (hormis la Maison de la Solidarité).

Des opérations de réhabilitation ou de rénovation urbaine ont néanmoins été menées par la ville et la SIGH (Société Immobilière du Grand Hainaut), le bailleur social qui détient la majorité du patrimoine.

La ZAC :

C'est un quartier en pleine extension qui abrite de nombreux commerces et restaurants, ainsi qu'une partie de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, ainsi que de nombreux services.

Elle se caractérise par des maisons, des grandes barres d'immeubles collectifs, au nombre de 13, appartenant à la SIGH, mais aussi un espace vert : le Jardin des Peintres

Le Vieil Aulnoy :

Sa typologie d'habitat contraste fortement avec celle de la ZAC, dense et urbaine. Elle se compose de maisons individuelles, et quelques immeubles relativement « bas » de logements sociaux.

Services de la ville

Service Jeunesse

(Accueil de loisirs « Les Copains d'abord », Maison de la jeunesse, Accueil de loisirs vacances d'été, accueil périscolaire)

Service Culturel

(Médiathèque François Rabelais, écoles culturelles, salle de spectacle « Les Nymphéas »)

Maison de la Solidarité

Agent PLIE

Agents France Service

Cyber base et conseiller numérique

Mission Locale

Assistantes sociales

CESF et référents RSA du CCAS

Education Nationale : groupes scolaire Jules Ferry et Emile Zola

SIGH

Université de Valenciennes

Association ISI

Autres associations caritatives

Acteurs communaux

Acteurs associatifs

Partenaires



LES DIFFERENTES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS DE LA DSUCS

Objectifs de la DSUCS

La Ville, bénéficiaire de la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale), mobilise ses politiques publiques en direction notamment des anciens quartiers prioritaires et de leurs habitants, avec l'objectif de réduire les écarts de développement entre ces territoires et leur environnement.

Cette mobilisation des politiques publiques en faveur des habitants s'accompagne, depuis plusieurs années d'une démarche forte de territorialisation des services municipaux visant à améliorer la qualité de l'action publique et à adapter en permanence les modes d'intervention des services publics locaux auprès des populations précarisées. C'est ce qui a défini l'accélération de la politique de l'« aller vers » post-Covid.

Cette approche transversale de l'intervention publique sur chaque territoire, se construit dans un dialogue important avec le tissu associatif, particulièrement important à Aulnoy-lez-Valenciennes, et toutes les ressources des territoires : de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de l'habitat et du cadre de vie, de la culture ...

Le rapport qui vous est soumis rend compte des principales actions menées renforçant la cohésion sociale dans le cadre des politiques publiques de la Ville. Pour autant, il n'est pas exhaustif de l'ensemble des moyens alloués sur les quartiers prioritaires notamment en termes de moyens humains.

Présentation des actions menées

Les politiques publiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communal participent à un développement urbain social et solidaire étant précisé qu'un accent particulier est porté sur les quartiers de veille active.

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées en donnant des exemples précis dans quelques domaines d'intervention.

Il est bien évident que **le Centre Communal d'Action Sociale** joue un rôle essentiel dans la politique de cohésion sociale mise en place sur la commune, en développant des actions structurantes autour de problématiques d'ordre économique, social et/ou professionnel, en lien avec les partenaires institutionnels et les associations locales.

UNE POLITIQUE DE SOLIDARITE

Problématiques d'isolement et de vieillissement

Au-delà des difficultés économiques et de la question prégnante de la précarité économique, les problématiques d'isolement et de vieillissement sont également très prégnantes dans les anciens quartiers de la politique de la ville, mais aussi dans le Vieil Aulnoy, et nécessitent d'agir pour éviter des situations d'exclusion sociale.

L'action publique « Cohésion Sociale », menée par le CCAS, en lien avec les services notamment de Valenciennes Métropole, et ceux de la ville, prend plusieurs formes : la lutte contre les phénomènes de non-recours afin que chacun accède aux droits et aides auxquels il peut prétendre, le soutien financier à des actions d'inclusion sociale conduites par des associations ou portées directement par le CCAS, et la mise en place de nouvelles réponses sociales (aide sociale, secours, ou services) pour répondre aux besoins des personnes vulnérables.

Au quotidien, les équipes s'investissent pour délivrer un service de qualité qui se traduit par une qualité d'accueil et d'écoute, la réactivité et l'adaptation aux demandes et aux besoins repérés grâce à une politique de proximité, de travail en lien étroit avec les acteurs de terrain, avec les partenaires de la Maison de la Solidarité, dans une logique de réseaux et à une pratique éprouvée de « l'aller vers ».

Problématiques des personnes vulnérables

Imprégnée de l'enjeu de cohésion sociale et territoriale, la politique publique « Cohésion Sociale », de la commune, via en particulier son CCAS, vise à favoriser l'inclusion sociale et à sécuriser les parcours de vie des aulnésien.ne.s avec une attention particulière portée en direction des personnes plus vulnérables du fait de leur composition familiale (personnes seules, familles monoparentales : une seule personne pour « faire vivre » le foyer, risque d'isolement), de l'âge, de la santé, de leur situation vis à vis de l'emploi (chômage, temps partiel, contrats courts) ou vis à vis du logement (sans logement, logement précaire, logement énérgivore...).

Au-delà de la précarité économique, les problématiques d'isolement et de vieillissement sont également très prégnantes dans les quartiers prioritaires et nécessitent d'agir pour éviter des situations d'exclusion sociale.

Un risque pour les personnes vulnérables : une planification de l'action publique

► Plan « Personnes Vulnérables » - le CCAS joue son rôle

- A été mis en œuvre d'un plan spécifique, avec l'activation du **registre de signalement des personnes vulnérables**.
- Nos Conseillères en Economie Sociale et Familiale gèrent une « permanence » spécifique : elle garde le contact avec les personnes vulnérables par téléphone pour **écouter, rassurer et orienter tous celles et ceux qui en ont besoin durant cette crise sanitaire**.

► Plan Grand Froid

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous, notamment pour les populations les plus vulnérables.

A ce titre, les services de l'État se mobilisent pour offrir une dizaine de milliers de places d'hébergements et de logements adaptés, ouvertes toute l'année, ainsi que des places

de mise à l'abri dédiées aux personnes les plus vulnérables du 1^{er} novembre au 31 mars, tout en renforçant le service du 115.

Néanmoins, pour faire face au pic de froid qui peut toucher notre Département et le Valenciennois, avec des températures ressenties pouvant atteindre -8°C à -10°C sur plusieurs jours, Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord peut décider de renforcer les dispositifs mobilisés.

C'est à ce titre que notre ville a été sollicitée, suite à un échange téléphonique entre Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Maire, afin de pouvoir être rapidement opérationnel. Il a donc été décidé de mettre à disposition la salle des sports Félicien Joly, en cas de déclenchement du Plan Grand Froid.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : La ville d'Aulnoy est et reste mobilisée !

Contre le risque d'isolement

► **Des colis pour les personnes Vulnérables :**

La volonté de Monsieur Laurent Depagne, Maire et Président du CCAS, était de faire le lien entre les habitants vulnérables de la commune, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale (CESF) qui les appelle régulièrement, dans le cadre du « Plan Personnes Vulnérables ». Ce dispositif, mis en œuvre dès mars 2020 et le 1^{er} confinement, a été maintenu et accentué tout au long de l'année 2021, et bien évidemment reconduit en 2022 et 2023, et piloté par Madame Rachida BENNAR, Vice-présidente du CCAS..

Cela a permis de recréer du lien, notamment durant la période des fêtes de fin d'année. Les membres du conseil d'administration du CCAS sont allé(e)s rendre visite à chacun d'entre eux, avec un colis offert par le CCAS.

Le cadeau offert est celui choisi par les membres de la Commission Festivités, dans le cadre de la Fête des Mères »

21 plaids ont été remis.

► **Une capacité d'observation et d'analyse amoindrie mais néanmoins présente**

La capacité à voir, entendre et porter au final ce qui se joue actuellement dans la ville est amoindrie. Les réseaux de professionnels et associations d'élus témoignent d'un certain isolement et d'une forme d'impuissance, avec une capacité à observer et à comprendre limitée, une grande partie des acteurs sociaux – ceux du CCAS comme ceux du Département du Nord - étant confinée.

Les remontées existent et des initiatives se prennent témoignant de la capacité de mobilisation des réseaux de la ville : le Maire, les Adjoints au Maire, les conseillers municipaux, les membres du conseil d'administration du CCAS, le bailleur social (la SIGH) via notamment les gardiens d'immeubles, la prévention spécialisée via ses actions de médiation, les Assistantes Sociales, les Partenaires du CCAS, le Chef de Service de Police municipale et les ASVP, les Responsables associatifs, la Participation citoyenne, mais aussi des habitant(e)s qui remontent les informations via les réseaux sociaux.

Il reste pour autant difficile de juger avec précision des besoins sociaux et des problématiques sourdes qui ont émergé au sortir des différentes périodes de confinement touchant des questions de violences intrafamiliales, traumatismes, de destructions familiales... que ce soit en 2020, en 2021, en 2022, voire en 2023.

La volonté de la commune et du CCAS est de quantifier le phénomène et d'apporter des solutions aux habitants les plus en difficulté (via les contrats Parcours Emploi Compétence et via les aides et secours du CCAS), et aux structures (via l'information des aides de Valenciennes Métropole). La volonté est de permettre de lutter contre l'isolement des Séniors, qui reste une problématique forte post-crise Covid.

Actions dans le domaine de la prévention santé

► Constats sur le territoire

La santé des habitants des quartiers de « veille active » est de manière significative – cela est rappelé dans de nombreux rapports dédiés à la question – moins bonne que celle des populations des autres territoires, avec notamment une surreprésentation de l'obésité et du diabète, par exemple, considérés comme des facteurs de comorbidité aggravant du Covid-19.

Ces différents constats (via l'analyse des besoins sociaux menée au sein du CCAS) ne doivent pas faire oublier l'observation et le développement d'initiatives autour de l'aide alimentaire, par exemple.

Les associations soutenues financièrement par le CCAS, mais aussi d'un point de vue logistique par la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes, ont pris la mesure de ces bouleversements et ont mis en place des actions concrètes : le Secours Populaire et les Restos du Cœur, notamment, avec des distributions, ciblées (par exemple à l'Université avec le déploiement des Resto U).

Le CCAS a été très actif et réactif sur différentes situations d'urgence.

Par ailleurs, la constante progression des problèmes de santé liés à une mauvaise alimentation, la perte des repères alimentaires, la grande diversité des aliments proposés, associée paradoxalement à une « méconnaissance » des aliments les plus simples ; nombreux sont les constats justifiant la mise en place d'actions de prévention en hygiène alimentaire.

Face à ces constats (tant locaux que nationaux), la ville d'Aulnoy-lez-Valenciennes a souhaité proposer des actions innovantes, mises en place conjointement avec le SPS (Service Prévention Santé) de Valenciennes, notamment.

- ► Des actions mises en place dans le cadre du dispositif VIF

La Ville a intégré, il y a de cela quelques années, le dispositif VIF. « Vivons en forme », qui est un programme de prévention santé initié, coordonné et animé par l'association FLVS. Son objectif est de prévenir l'obésité chez l'enfant, garantir la santé et le bien-être de tous et contribuer à réduire les inégalités sociales de santé en matière d'alimentation et d'activité physique. L'association travaille également avec un comité d'experts.

Philosophie du dispositif :

- Aider particulièrement les familles plus vulnérables sans les isoler dans l'action de proximité

- Approche positive, progressive et concrète centrée sur le plaisir de manger, de bouger et de partager

A la Maison de la Jeunesse, au centre de loisirs, à la restauration scolaire, au Quartier Libre, dans les écoles, et notamment au sein des restaurants scolaires, au CCAS des actions spécifiques sont ainsi mises en place, comme par exemple « La Semaine du Goût », coordonnée par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF).

- Des actions spécifiques d'éducation à la santé

Celles-ci sont organisées, à la Maison de la Jeunesse, lors des ateliers-cuisine du mardi soir, mais également sur des thèmes variés et choisis avec les jeunes comme l'addiction aux jeux vidéo, la puberté, le tabac et/ou la consommation d'alcool, ou encore la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

- ► **Le Plan de Prévention des Addictions**

A l'échelle nationale, 10% de la mortalité est liée à l'alcool et la Région Hauts de France est la plus touchée par les problématiques liées aux addictions.

Dans le cadre de son Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS), Valenciennes Métropole développe une politique volontariste de prévention santé, notamment à travers son Plan de Prévention Alcool. La ville d'Aulnoy prend part à ce Plan, *via* plusieurs actions :

- **Moi(s) sans tabac en lien avec la Maison de la Santé**

Cette opération permet de comprendre les risques encourus de la consommation de tabac et aide à faire le point sur la consommation et de sensibiliser les fumeurs ou leur entourage.

- **Prévention durant les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**

L'action de Prévention menée par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale a pour objectif la prévention des addictions aux écrans, des recommandations générales contre les piqûres d'insectes et l'utilisation de la crème solaire, même dans le Nord.

- ► **Action sociale et insertion**

A travers ses politiques de solidarité (action sociale et personnes âgées), la commune et son CCAS accompagnent les personnes isolées et fragilisées par la précarité économique, le vieillissement et l'isolement.

La politique Solidarité est répartie budgétairement entre la commune et le CCAS.

- **L'accompagnement social et budgétaire**

L'accompagnement proposé par le Pôle Cohésion Sociale intervient à deux niveaux :

- Le conseil ponctuel, pour une demande précise, formulée par l'usager. Les entretiens, dans le cadre des demandes d'aides FSL- Energie Eau, permettent d'avoir une vision globale de la situation et ainsi apporter une aide et des conseils (conseils en économies d'énergie, droits en matière de santé, budget, éligibilité à certaines aides, logement...)

- L'accompagnement budgétaire, qui vise à apporter des conseils afin de solutionner des difficultés budgétaires d'un ménage. Par le suivi des recettes et des dépenses, le but pour la famille est de retrouver un équilibre budgétaire, en s'appuyant sur les capacités et difficultés du ménage. Ce travail se fait avec nos Conseillères en Economie Sociale et Familiale, en lien, le cas échéant, avec les différents acteurs du territoire : travailleurs sociaux, organismes de sécurité sociale, associations caritatives... Ces partenariats sont primordiaux pour assurer une cohérence et une pertinence de l'accompagnement social et budgétaire des familles.

▪ **Le logement social**

Tout un pan de l'activité du Pôle Cohésion Sociale est également consacré au suivi du parc locatif social : accueil des demandeurs de logements, partenariat avec les bailleurs sociaux pour l'attribution des logements, suivi des impayés de loyers... Ce travail se fait en étroite concertation avec Madame Rachida BENNAR, Adjointe aux Solidarités Humaines et Vice-présidente du CCAS, et en lien avec Valenciennes Métropole, dans le cadre de la stratégie de peuplement et des Commissions d'Attribution du Logement (CAL) intercommunale.

Il y a également la problématique du logement indécent.

Le logement est au cœur des priorités municipales, ce qui s'est traduit ces dernières années par la réalisation de programmes de logements neufs offerts aux habitants à la vente ou en location. Mais la ville et notamment le vieil Aulnoy, sont aussi dotés bien évidemment d'un parc de logements privés anciens et il nous importe de mettre en œuvre une politique permettant de garantir la mise sur le marché de la location privée.

C'est pourquoi, une convention sur les modalités de mise en place du dispositif de lutte contre l'indécence des logements a été signée entre la Ville et la CAF du Nord.

Cette convention mobilise le Pôle Cohésion Sociale qui reçoit les demandeurs et assure le suivi administratif, mais également la Direction des Services Techniques qui prend en charge les visites à domicile.

▪ **La politique d'insertion**

La commune via le CCAS accueille et accompagne, chaque année, de nombreux salariés dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Notre Référente RSA les accompagne afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement individualisé, renforcé, tout au long de leur contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour affiner leur projet professionnel et acquérir formation et expérience.

Certains participent à des actions individuelles ou collectives, formation(s), immersion(s) en partenariat avec Pôle Emploi.

Quelques chiffres des contrats PEC 2023 : 34 contrats PEC pour l'année 2023

- Effectif au 1^{er} janvier 2023 : 11 contrats PEC

Services techniques : 1

HPL (Hygiène et Propreté des Locaux) : 10

Nouveaux contrats :

Services techniques : 11

HPL : 10

Service jeunesse : 2

Démission en novembre : 1 au service HPL

Licenciement en décembre : 1 au service HPL : 1

Fins de contrat :

HPL : 11

Services techniques : 3

- Effectif au 31 décembre 2023 : 18 contrats PEC

Droit des femmes

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Nord exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dans le but de favoriser l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel local, et travaille en collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités locales et territoriales. Observateur confirmé des problématiques sociétales, la polyvalence de ses domaines d'intervention et son maillage territorial contribuent au renforcement de la cohésion sociale.

Les missions des CIDFF sont :

- Sortir d'une analyse neutre des faits sociaux
- Analyser toute problématique sociale par le genre pour développer des actions susceptibles de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes
- Faire remonter aux pouvoirs publics les éléments d'analyse issus de l'activité d'information des femmes et des familles
- Intervenir de manière transversale et globale sur l'ensemble des problématiques rencontrés par les femmes

Le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a souhaité soutenir le CIDFF dans la poursuite de ses missions et objectifs en mettant gracieusement à sa disposition les locaux, dans le cadre d'une permanence mensuelle.

La mise en œuvre de ce partenariat, via la signature d'une convention de partenariat, doit permettre de compléter l'offre d'accès aux droits pour les habitant.e.s d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Il s'agira également de collaborer sur la prévention et le repérage des violences intrafamiliales et en particulier conjugales.

Actions autour du lien social

On peut évoquer l'atelier bien-être / estime de soi :

Depuis plusieurs années, le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a une attention toute particulière sur l'insertion de public très défavorisé, et souhaite développer des actions originales spécialement dédiées notamment au public éligible au RSA.

Dans cet ordre d'idées, l'estime de soi joue un rôle primordial dans l'insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Sortir de l'isolement les personnes les plus fragiles
- Inscrire les bénéficiaires dans une dynamique d'échanges afin de développer ou de recréer du lien social
- Permettre aux personnes d'être mobiles dans leur ville
- Travailler l'image de soi et de valoriser les potentiels de chacune
- A plus long terme, permettre l'accès à une formation ou reprendre pied dans le monde du travail qui, pour la plupart d'entre elles, est très éloigné.

Des conseils en image, des séances de coiffure, de relooking complet, du photo-langage, de la colorimétrie... étaient au programme des séances mises en place en 2023.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui pilote cet atelier a assuré un suivi actif des personnes inscrites.

Actions spécifiques de solidarité

a. **Septembre en Or : être plus forts contre les cancers de l'enfant**

Extension du mouvement « Gold in September », né aux Etats-Unis en 2012, « Septembre en Or » vise à mettre en lumière la lutte contre les cancers de l'enfant : ses besoins, ses espoirs, ses histoires, ses acteurs.

Chaque année, 500 enfants et adolescents meurent encore du cancer en France et 6 000 en Europe. Malgré les progrès de la recherche, le cancer reste la première cause de décès par maladie chez les enfants de plus d'un an.

La Ligue contre le Cancer et ses partenaires organisent tout au long du mois de septembre des actions à destination des enfants malades.

Le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes a décidé de soutenir les actions de la Ligue contre le Cancer en faveur des enfants et des jeunes.

b. **Octobre rose : campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.**

Il s'agit d'une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose.

Le CCAS est un partenaire actif de cette action :

France Services



France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français.

Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Ce dispositif est un des éléments de réponse à la problématique, bien identifiée, du manque de proximité de plusieurs services publics, sur nos territoires.

Une candidature qui a fait consensus

La candidature de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes, ville Chef-lieu de canton sur le territoire du sud du Valenciennois, a été retenue, le 1^{er} octobre dernier, au terme d'un processus extrêmement rigoureux pour répondre à un cahier des charges particulièrement exigeant.

Si cette candidature a été retenue c'est parce que la ville joue un rôle d'interface et de centralité dans le canton, territoire qui compte un nombre important de communes rurales ; mais également parce que la ville dispose d'un outil, qui accueille déjà plusieurs partenaires dans le cadre de permanences et de pilotage de projet : **la Maison de la Solidarité.**

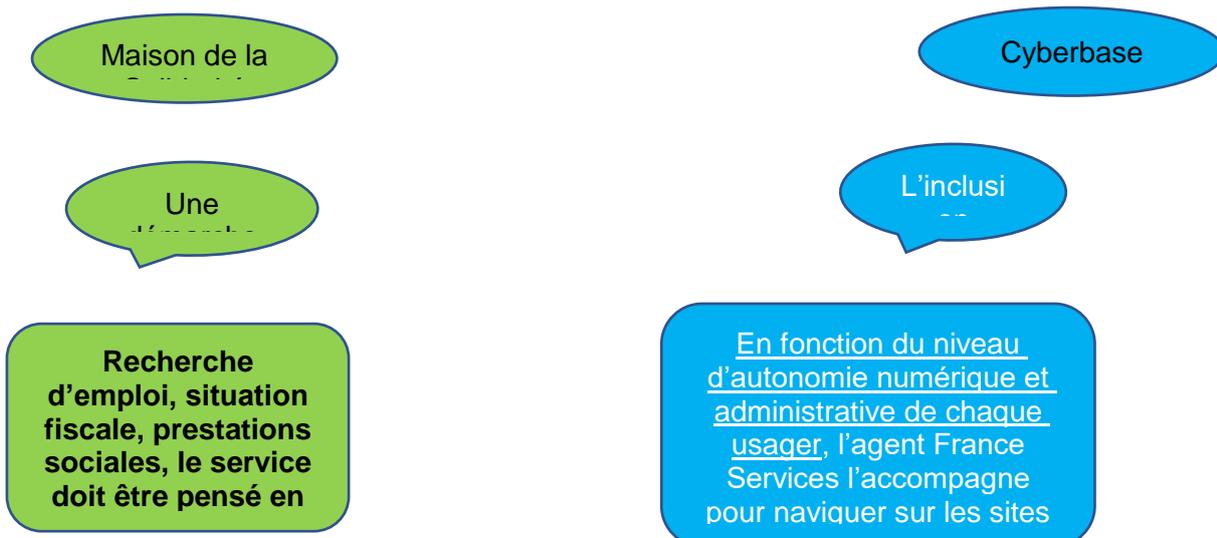
Au moins 9 opérateurs représentés

Grâce à la charte d'engagement, chaque France Services bénéficie d'une présence garantie de 9 partenaires : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.



Notre démarche de travail





La ville, et son Centre Communal d'Action Sociale, véritable outil d'innovation sociale loué par de nombreux partenaires et institutions, savent mobiliser les synergies, développer des projets et actions en lien avec les habitants, tisser du lien social et lutter contre toutes les formes d'exclusion. Ce travail partenarial, pierre angulaire de toutes les solidarités, permet, de simplifier et faciliter la relation avec les services publics.

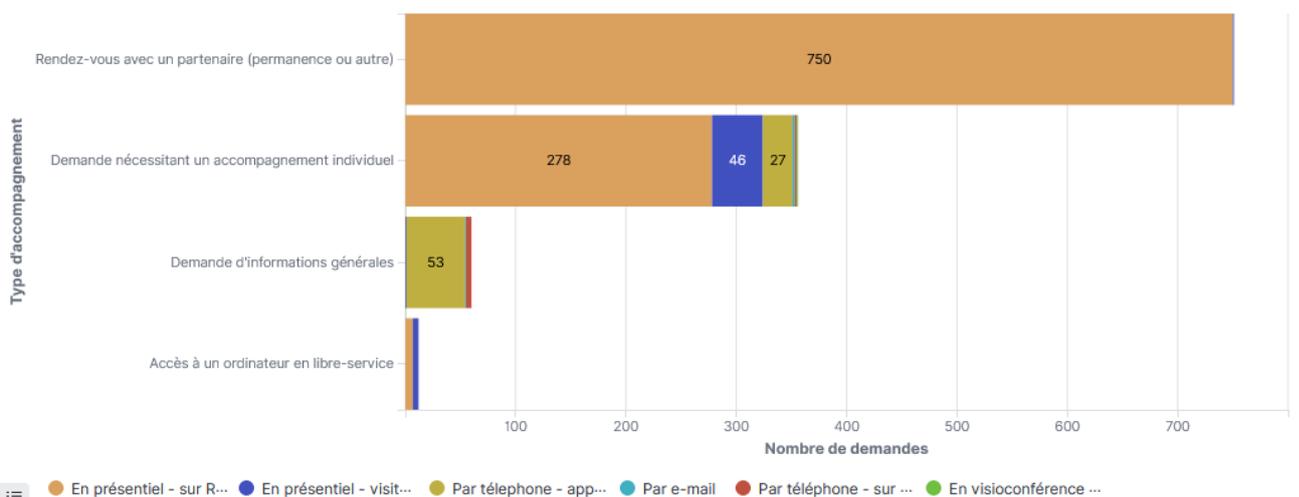
**Inauguration de la structure en présence de Monsieur le Sous-préfet :
le jeudi 20 mai 2021**

BILAN DE LA STRUCTURE EN 2023

Activités Générales

Répartition de l'activité générale

Répartition des accompagnements individuels par type de services et canal de communication ①



TOP 5 des thématiques d'accompagnements individuels (hors accompagnemen... ①

Nombre de demandes ▼	Thématique ⇅	Partenaire ⇅
110	Retraite personnelle	L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
33	Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
26	Veuvage	L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
24	Prestations complémentaires (complémentaire santé solidaire, etc.)	L'Assurance Maladie (CNAM)
20	Immatriculation de véhicule	Le Ministère de l'Intérieur / ANTS

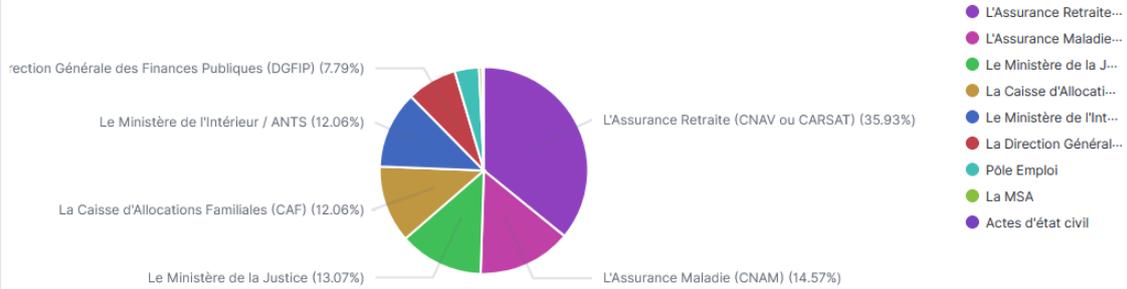
Focus sur les accompagnements réalisés par partenaires

Partenaire n°1 (Local ou National)

Partenaire ↕

MISSION LOCALE

Répartition des accompagnements par partenaire national ①

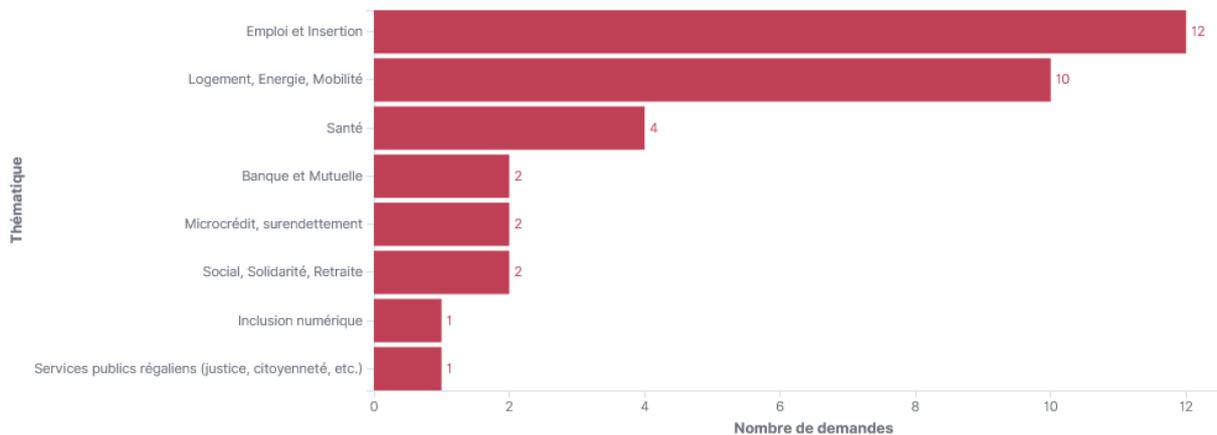


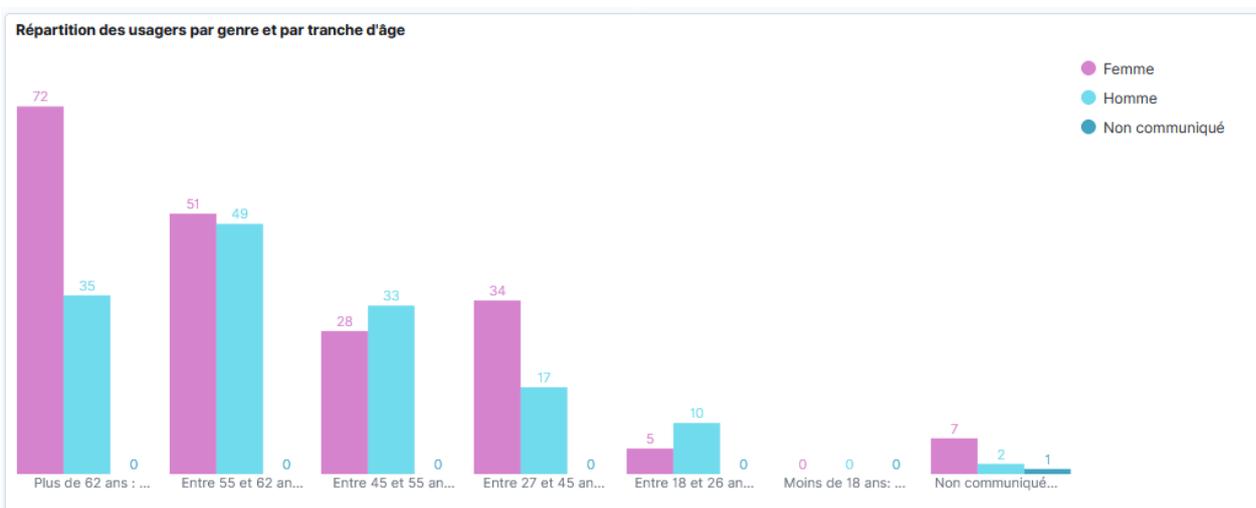
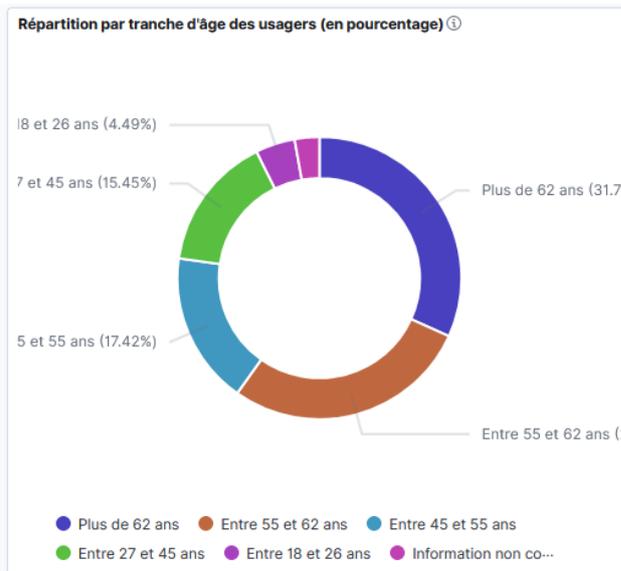
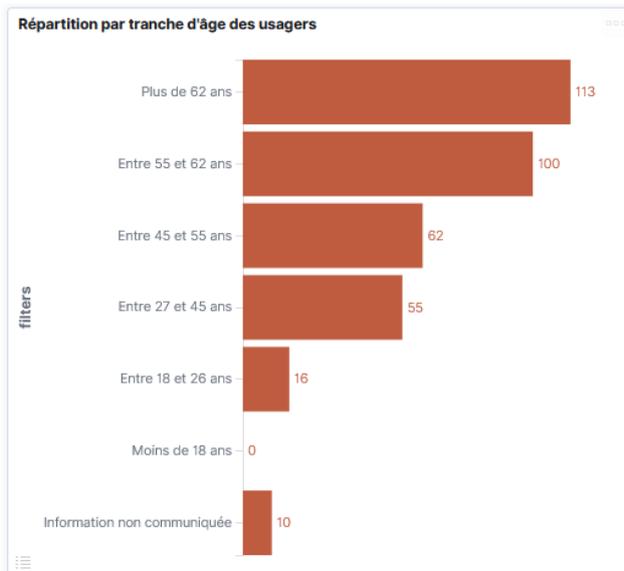
Top 10 des partenaires locaux

Partenaire ↕	Nombre d'accompagnements ↕
Mission locale	198
MNS	166
L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)	102
CAPEP	83
PLIE	62
MNS (UTPAS)	21
MNS(UTPAS)	19
ADES	15
MISSION LOCALE VALENCIENNES	8
UTPAS	6

Quels sont les usagers accompagnés ?

Répartition des thématiques pour l'Accompagnement propre à la structure ①





Enfance/ Loisirs/ Jeunesse/ Sports/ Numérique/ Culture

Une politique tarifaire adaptée

Les services et les activités proposés aux jeunes donnent lieu à une tarification adaptée aux ressources des familles, grâce à l'application de Quotients Familiaux (Q.F.). Cela concerne les repas au restaurant scolaire, l'accueil de loisirs, les séjours, l'accueil périscolaire...

Cette décision s'inscrit dans **une politique continue d'aide aux familles aux revenus modestes** d'accès à la restauration scolaire, et dans une philosophie de justice sociale.

Le Portail Famille

Afin de faciliter les démarches des familles, l'Espace Famille est venu simplifier les démarches liées aux activités de loisirs, scolaires et périscolaires, mais aussi des écoles municipales. Toutes les démarches administratives, depuis l'inscription jusqu'à la facturation des activités, s'effectuent auprès d'un seul interlocuteur. Depuis quelques années maintenant, le Portail Famille, accessible depuis le site internet de la commune, est venu compléter le dispositif permettant aux familles de procéder aux inscriptions, modifications, et au règlement de leur participation directement en ligne.

Actions dans le domaine de l'éducation

La Ville, à travers sa politique éducative, vise à réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent.

Cela passe par un projet éducatif partenarial développée, depuis plusieurs années, qui soutient la synergie entre les acteurs locaux pour apporter une réponse éducative de qualité et adaptée aux enfants, jeunes et leurs familles. Les actions spécifiques développées dans les écoles concernent principalement l'aménagement du temps périscolaire. Elles ont pour objectif de renforcer la logique de projet et le partenariat pour favoriser la continuité éducative entre les temps et les acteurs. Les projets de lecture-écriture, d'éducation artistique et culturelle, ainsi que d'accompagnement à la scolarité contribuent en cohérence et complémentarité à l'accompagnement vers la réussite éducative.

Cela passe également par une politique d'investissement sur le patrimoine des écoles...

Des travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés dans l'ensemble des écoles. A cela s'ajoutent les crédits pour la démolition, déconstruction, et reconstruction du futur Groupe Scolaire Emile Zola.

Actions dans le domaine de la petite enfance

La politique publique Petite Enfance s'est donnée pour ambition de :

- Développer et maintenir une offre variée, et accessible à tous, en soutenant notamment des projets sur le territoire ;
- Favoriser la réussite de l'enfant par le biais d'actions innovantes pour faciliter, dès le plus jeune âge, les apprentissages et nouer des liens privilégiés avec les familles, préfigurant ainsi la future relation de la famille avec l'école. L'espace premières Pages à la Médiathèque, inauguré en 2023 favorise cet objectif ;
- Associer les familles et travailler les temps d'échange entre les professionnels et les parents.

Dans l'anciens quartiers ZUS (Zone Urbaine Sensible), les foyers monoparentaux sont plus élevés que sur le reste de la Ville.

L'accès et/ou le retour à l'emploi des femmes en situation de monoparentalité est fortement conditionné par un accès à des modes de garde facilité et à des dispositifs évolutifs, s'adaptant à leurs besoins. Ainsi, pour ces familles, la ville travaille avec des partenaires institutionnels et privés afin de développer l'offre de services en matière d'accueil de la petite enfance (0 à 6 ans).

Le relais petite enfance (RPE), qui existe depuis près de 17 ans, apporte aux parents un autre mode de garde particulièrement adapté aux besoins des très jeunes enfants, un lieu d'information pour les assistantes maternelles et des activités d'éveil pour les jeunes enfants.

4 missions principales de la coordonnatrice :

- Information et orientation du public (parents, candidates assistantes, assistantes maternelles)

- Animation du réseau (temps d'accueil collectif tels que les ateliers d'éveil, temps festifs ouverts aux parents)
- Professionnalisation
- Observatoire de la Petite Enfance

2 axes forts du RPE :

- **Professionnalisation** des assistantes maternelles par :
 - l'organisation, notamment, de la formation continue dans le cadre de CPF et de l'organisation d'ateliers informatiques (Cyberbase) ainsi que des ateliers d'éveil (lieu spontané d'échanges de pratiques)
 - Mise en place de séances d'analyse de pratique (sous réserve de cofinancement)
 - Accompagnement éducatif des assistantes maternelles

A Aulnoy, un fort taux d'Assistants maternelles formées

Près de 26% des Assistantes Maternelles (45% hors Crefo) se forment à Aulnoy contre 6% au niveau national.

- **Action sociale** par le soutien renforcé aux parents :
 - en situation précaire (difficulté à devenir employeurs / horaires décalés)
 - en situation de retour à l'emploi
 - aux parents d'enfants porteurs de handicap

Quelques chiffres-clés :

49 Assistantes Maternelles agréées sur la commune
 25 Assistantes Maternelles différentes ont participé aux ateliers d'éveil
 32 enfants différents ont participé aux ateliers d'éveil.

Actions dans le domaine de la jeunesse et des loisirs

La politique jeunesse de la commune se fonde sur différents objectifs :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes en facilitant l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs,
- Favoriser l'implication des jeunes et moins jeunes dans les projets jeunesse,
- Soutenir les associations dans la mise en place d'actions jeunesse,
- Créer du lien pour développer des relations et des actions entre communes et entre générations.

Ci-après une liste non exhaustive des actions menées par le service jeunesse :

- **La Maison de la Jeunesse** – labellisée LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) depuis le 1^{er} avril 2011) – met en place, avec son équipe d'animateurs, des actions identifiées par les jeunes qui la fréquentent en nombre : une centaine de jeunes sont inscrits par an.
- **Le Quartier Libre du mercredi « Les Copains d'Abord »** (5 à 15 enfants présents en moyenne tous les mercredis). Ils sont encadrés par une directrice et une animatrice qui

dirigent les ACM périscolaire, ce qui crée un lien au niveau des valeurs éducatives entre les différents accueils

Le Quartier Libre des petites vacances scolaires et des grandes vacances : tous les accueils n'ont pas eu lieu, pour des raisons sanitaires.

Anim'été durant la période estivale : Crise sanitaire oblige, le centre de loisirs qui fonctionne traditionnellement en juillet n'aura pas lieu cette année, avait été remplacé par Anim'été, un accueil d'enfants, de 5 à 13 ans, sans hébergement.

L'accueil périscolaire : Ecole primaire Emile Zola et Groupe scolaire Ferry le matin et le soir

Les formations des jeunes :

- Formation BAFA BAFD, qui permet de former en qualité les équipes des ACM

Chiffres-clés de fréquentation 2023 :

Copains d'abord :

103 enfants inscrits en 2023.

	<u>Vacances d'hiver</u>			<u>Vacances de printemps</u>			<u>Vacances de Toussaint (ou d'automne)</u>			<u>Vacances de Noël (ou de fin d'année)</u>		
	Nbre d'enfant s	- 6an s	+6an s	Nbre d'enfant s	- 6an s	+6an s	Nbre d'enfant s	- 6an s	+6an s	Nbre d'enfant s	- 6an s	+6an s
Inscrits	56	6	50	54	9	45	60	13	47	22	4	18
Fréquentation	Matin : 40 – Après-midi : 44			Matin : 35 – Après-midi : 40			Matin : 47 – Après-midi : 54			Matin : 18 – Après midi : 19		

Anim'été :

	Inscriptions	-6ans	+6ans
2023	366	269	97

Fréquentation (semaine 1 : 278 enfants – semaine 2 : 305 enfants – semaine 3 : 262 enfants – semaine 4 : 171 enfants)

Maison de la Jeunesse :

	Inscriptions	Filles	Garçons
2023	105	53	52

Fréquentation moyenne : 18 jeunes sur l'année

Périscolaire :

	Inscriptions	-6ans	+6ans
2023	298	105	193

La fréquentation moyenne a été de 14 enfants de moins de 6 ans et de 33 enfants de plus de 6 ans

Depuis 2022, la ville s'inscrit dans une démarche CTG

La Convention territoriale globale est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé, en lien avec

Valenciennes Métropole. :

- sur les champs d'interventions communs : accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat
- adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (information, accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...)
- pour une impulsion nouvelle du partenariat en faveur du développement global des territoires : **vers l'action publique sociale de demain...**
- constituant un levier pour déployer la politique et les priorités stratégiques de la CAF du Nord au plus près des besoins des familles

L'objectif de la CAF et des partenaires, dont Valenciennes Métropole, est de co-piloter et structurer les politiques familiales et sociales territoriales avec les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux sur chaque champ d'intervention, dans une logique de développement de l'offre et d'investissement social.

Actions dans le domaine de la prévention jeunesse

Il s'agit des actions mises en place par l'Éducateur de Prévention Jeunesse, dans le cadre de sa mission générale de médiation sociale.

- Un rôle de médiation :

Pour réduire les tensions et pour lutter contre les attitudes inciviles autour de certains lieux, l'éducateur a exercé son activité aux abords d'établissements publics (écoles, collège Madame d'Épinay, Maison de la Jeunesse, Maison de la Solidarité...) ou encore de transports en commun (tramway).

Son travail a notamment permis de régler certains litiges en offrant écoute et dialogue, mais aussi d'améliorer sensiblement la qualité de vie des habitants de certains quartiers.

Travail de rue - Circuit : Collège / City stade devant l'école Jules Ferry / Avenue Henri Matisse / Jardin des Peintres / Médiathèque

- Passage de l'Éducateur en Poste de Prévention Jeunesse accompagné d'un animateur (en fonction de l'emploi du temps) au collège de la ville :
 - Lundi après-midi : 15h30-16h30
 - Mardi après-midi : 15h30-16h30
 - Mercredi : 12H
 - Vendredi : 15h30 – 16h30
 -
- Passage de l'Éducateur en Poste de Prévention Jeunesse accompagné d'un animateur (en fonction de l'emploi du temps) à la Médiathèque de la ville :
 - Mercredi après-midi : 15h30
 - Vendredi après-midi : 17h
 - Samedi après-midi : 16h

- Une action axée sur l'éducation

Cela passe, entre autres, par le dispositif « Alternative à l'Exclusion Scolaire Temporaire »

La convention, signée entre Monsieur le Maire et Madame la Principale du Collège Madame d'Epinay a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de jeunes Aulnésiens de l'établissement scolaire, d'une mesure alternative à l'exclusion, encadrée par l'éducateur de prévention jeunesse dans les locaux de la Maison de la Jeunesse ou du collège.

Modalités d'application

Tout élève proposé par la chef d'établissement, résidant sur la commune, est autorisé à bénéficier du dispositif mentionné ci-dessus, après accord de la famille et de l'élève.

Ce dispositif prendra la forme d'un accompagnement éducatif individualisé, au moment où l'élève peut être en situation de fragilité dans son parcours scolaire.

Lorsqu'il y a exclusion, rapprochement de la famille et du jeune pour organiser le temps d'exclusion, permettre une réflexion sur les actes aboutissant à cette sanction, éviter les errements durant l'exclusion et permettre un retour au collège apaisé ;

Exclusions scolaires sur l'année 2023 :

Dossier	filles	garçon	Date de naissance	Date exclusions	motifs	Combien de fois
Exclu2023-01	1		Classe de 3 ^e	29/03 au 31/04/2023	Violence Physique <i>Ne s'est pas présenté à l'exclusion</i>	1
Exclu2023-02	1		07/04/2008	29/03 AU 05/04/2023	Insulte envers un professeur	1
Exclu2023-03	1		31/05/2009	18/09 au 19/09//2023	Diffusion de photo dans le but de nuire à autrui	1
Exclu2023-04		1	06/11/2011	08/11 au 10/11/2023	Mets le feu au manteau de son camarade	1
Exclu2023-05		1	26/02/2010	06/04/ au 12/04/2023 23/11 au 27/11/2023	Répond au professeur <i>N'a pas pu être accueilli</i> Comportement inapproprié <i>Ne s'est pas présenté à l'exclusion</i>	2

D'autres partenaires récurrents sollicités par l'éducateur au poste prévention jeunesse sur l'année sont les suivants :

- CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets)
- Afev
- Pôle emploi
- Le STAJ
- CCAS
- Le GrEID
- Police Municipale
- Les centres sociaux

Année 2023	Préventions	Nombre de jeunes (11/17 ans)	Filles	Garçons
Avril	Prévention « Zone de tolérance » Objectif : - renforcer l'esprit critique concernant les relations amoureuses - Développer leur empathie dans le cadre d'une relation amoureuse	15	10	5
Mai	Sensibilisation au Code de la route Objectif : sensibiliser les jeunes de 11 à 17 ans au code de la route dans le cadre d'une activité randonnée à vélo	15	9	6
Juillet	Prévention au Centre de loisirs : Anim'été <u>Sensibilisation aux différentes formes de discriminations et le handicap</u> <u>Intervention :</u> initiation langue des signes française	190	<u>Primaires</u>	
			64	58
Août			<u>Maternelles</u>	
		37	31	
Sept	Initiation à la langue des signes française pour les adolescents	16	10	6
Oct	Groupe de parole suite des attentats d'Arras	21	9	12

Actions ponctuelles

Année 2023	Actions	Nombre de jeunes (11/17 ans)	Filles	Garçons
Juin	Atelier Réparation Vélos Préparation des vélos de la structure dans le but d'une randonnée vélo	15	7	8
	Astérix	36	19	17
	Fête de la musique- Médiathèque Aulnoy	13	5	8
Septembre	Journée du Patrimoine	12	7	5
Octobre	Action Autofinancement Animation pour la commune : Décoration Halloween	7	6	1

Novembre	Action Autofinancement pour projet Ados en action Journée à Disneyland	7	6	1
	Décorations des sapins de la ville	14	11	3
Décembre	Action Autofinancement Animation pour la commune	7	6	1

▪ **Mise en place de projets :**

→ Au CLAP

L'Éducateur de Prévention Jeunesse, en lien avec le Directeur du Service Jeunesse et Sports participe aux réunions (en fonction des dossiers déposés) du CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) : Projets de séjours autonomes, de créations d'entreprise...

- **Une action axée sur la prévention des incivilités et à la citoyenneté :**

Le poste de prévention jeunesse a également eu pour mission de participer à l'amélioration des relations sociales en œuvrant autour de trois grands pôles d'intervention :

- **l'animation** à visée préventive, notamment dans les domaines sportifs, culturels et éducatifs. A ce titre, il participe à l'animation des ateliers sportifs, en s'attelant à y inclure un public féminin.
- **le dialogue entre les jeunes et la population**, entre les jeunes et les acteurs institutionnels (transports publics, police...). A ce titre, il effectue un « travail de rue », autant visible que nécessaire.
- **enfin, la présence dissuasive** dans les périmètres dits sensibles, et aux abords du collège.

- **Une action axée sur le soutien à la parentalité :**

Les objectifs sont principalement d'informer les parents, de les accompagner, et de restaurer ou conforter les liens parents/enfants.

Cette action de prévention spécialisée, autour de thématiques variées (addictions aux jeux vidéo, la consommation de tabac, les réseaux sociaux...) avait pour but de maintenir un lien familial et affectif dans des situations compliquées, violentes et tendues de manière à remettre le jeune dans son milieu familial.

- **Une action innovante en faveur des 18-25 ans :**

La problématique soulignée aujourd'hui est celle des adolescents et des jeunes adultes en situation d'échec scolaire et de rupture avec le monde du travail et celui de la formation. Des collégiens qui décrochent progressivement peuvent quitter l'école à 16 ans, en situation d'échec, sans projet personnel et sans avoir pris conscience des difficultés grandissantes auxquelles ils seront confrontés.

Les interrogations exprimées portent sur la manière de maintenir un lien avec ces jeunes en rupture pour les accompagner dans la voie de l'insertion et de l'autonomie.

Des modalités d'interventions particulières destinées à mobiliser les jeunes sur la recherche d'emploi – comme l'aide à la rédaction de curriculum vitae – sont définies avec le Référent RSA ou encore la Mission Locale.

- Ados en action:

7 jeunes ont été accompagnés dans leur démarche de projet : 6 filles et 1 garçon (1000€).

- Projets innovants 2023

La sensibilisation à la langue des signes :

L'action de sensibilisation à la langue des signes française a été réalisée principalement durant Anim'été 2023 dont le thème était « l'amitié et la solidarité »

Cette intervention s'est inscrite dans un objectif de lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion.

Cette action a été animée avec un formateur en LSF, Monsieur Hugo Dumortier.

Durant 3 semaines, les enfants ont pu apprendre à communiquer avec de simples mots de politesse.

Cet apprentissage a permis à un groupe de jeunes d'être valorisé lors de la fête du centre, avec un discours de bienvenue ainsi qu'un chant traduit en langue des signes française par les enfants

Cela représente un total de 118 enfants sensibilisés

102 enfants en classe primaire : dont 54 filles et 48 garçons (action durant le mois de Juillet qui englobe les 190 enfants sensibilisés durant le centre)

16 adolescents de la MJ, dont 10 filles et 6 garçons (action réalisé durant septembre)

Le dispositif de l'heure blanche (a débuté en 2022 mais a pris tout son sens en 2023) :

Durant cette heure, l'éducateur s'entretient avec les surveillants, la CPE ainsi que la Principale adjointe du collège sur le comportement des élèves Aulnésiens. L'éducateur par ensuite dans les différents groupes pédagogiques avec les surveillants afin d'y rencontrer les élèves ciblés par l'établissement dans l'objectif d'engager une discussion et une réflexion sur la problématique du jeune.

Actions dans le domaine culturel

Pour que l'effervescence culturelle aulnétienne vienne en résonance avec la diversité des manières de vivre sa culture, la politique culturelle de la commune entend conforter durablement le droit de chacun et de tous à l'accès aux savoirs, aux créations artistiques, aux ressources culturelles, au développement de ses capacités à prendre part à la vie culturelle de son choix. L'accès à la culture et la valorisation des expressions culturelles constituent donc des axes de travail prioritaires de la politique culturelle.

Pour ce faire, une priorité forte est donnée à l'action culturelle de proximité, ce qui a amené au recrutement d'un médiateur culturel, par le maillage de ressources culturelles accessibles : découvrir une œuvre dans l'espace public, valoriser l'histoire et la mémoire de la ville, de son quartier, pratiquer un art (écoles culturelles), rencontrer un auteur à la médiathèque François Rabelais, etc.

Elle trouve une traduction à travers les projets des équipements culturels municipaux et soutient, par ailleurs, de nombreux projets associatifs, dans tous les domaines artistiques et culturels. Elle trouve également une traduction à travers les propositions « Hors les murs ».

Elle soutient par ailleurs une diversité de projets associatifs, dans tous les domaines artistiques, scientifiques et culturels.

Elle veille à développer des actions de proximité et s'attache à l'élargissement de la participation des citoyens à la vie culturelle, via notamment les écoles municipales (musique, arts plastiques, danse, théâtre)

Un projet culturel articulé autour de 4 axes :

- favoriser l'accès à la culture pour tous
 - o aller vers le public
 - o accessible via une politique tarifaire spécifique
- développer les rencontres artistiques
 - o favoriser la présence d'artistes sur le territoire
 - o susciter l'adhésion du public
- accentuer les actions auprès des publics jeunes et adolescents
 - o travailler en lien étroit avec les structures et les dispositifs concernés par ces publics
 - o rendre le jeune acteur de sa pratique culturelle
- valoriser et transmettre le patrimoine de la commune

La Médiathèque François Rabelais

La commune offre un espace documentaire ouvert à tous. Lieu de découverte et d'information, la Médiathèque accueille tous les publics, du plus petit au plus âgé, dans un souci de mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle. Elle propose même un lieu d'exposition.

De plus, a été mis en place un service de portage de livres à domicile destiné à toute personne ayant des difficultés à se déplacer : personnes âgées, handicapées, se trouvant dans l'incapacité, momentanée ou non, de se rendre dans la médiathèque.

Ses missions sont également de :

- susciter et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts,
- développer le dialogue inter-culturel et favoriser la diversité culturelle

Une programmation éclectique – Les Nymphéas

A chaque saison, Les Nymphéas accueille de nombreux spectacles aux multiples esthétiques : musique, théâtre, danse, clowns pour les plus grands, marionnette, chanson, apéro-concert, cirque... La programmation intègre des propositions pour les familles et le jeune public : spectacles jeune public, et séances proposées aux scolaires de la maternelle au collège.

Reconnu sur le territoire, la salle culturelle s'implique dans des partenariats multiples avec les salles du territoire de l'agglomération, les établissements scolaires, la médiathèque, les écoles et le collège Madame d'Épinay...

Chaque saison, la ville soutient la création du spectacle vivant, en accueillant des compagnies en résidence qui travaillent dans les murs des Nymphéas.

Pour rappel, en 2021, une convention de partenariat a été signée avec le théâtre d'Anzin pour l'accueil de spectacle dans la salle, durant les travaux de l'équipement anzinois.

Les écoles culturelles municipales

Celles-ci accueillent des enfants et adolescents, âgé.e.s de 5 à 18 ans

266 inscrits en 2023

Objectif : initiation et perfectionnement dans plusieurs disciplines (danse, arts plastiques, musique et théâtre).

- La danse 149 élèves
- La musique 70 élèves
- Arts plastiques 17 élèves
- Théâtres 16 enfants et 14 ados

Actions dans le domaine du sport

Le sport est un levier éducatif et de cohésion sociale. Aussi, la pratique des activités physiques et sportives est un enjeu essentiel du développement urbain, social et solidaire.

Le sport permet de véhiculer des valeurs comme le respect de soi, des autres, des règles et du matériel, la solidarité, l'autonomie et la responsabilité. Il permet également d'agir sur le développement psychomoteur et la santé. La qualité des équipements, le soutien aux clubs et associations sportives de proximité, l'intervention de l'Animation Sportive Municipale sont donc une priorité de la Ville.

La ville d'Aulnoy encourage et soutient la pratique des activités physiques et sportives en veillant à la qualité des équipements, en apportant son soutien aux clubs et associations sportives de proximité (mise à disposition de salles, d'agents, de matériel, logistique, subventions...).

La ville s'efforce de favoriser la pratique du sport pour tous, quel que soit l'âge, le revenu, le niveau ou la motivation. Grâce à un effort particulier en matière d'équipements, les deux quartiers sont concernés pour que toutes les aulnésiennes et tous les aulnésiens puissent pratiquer un sport près de chez eux.

Les sports pratiqués sont multiples : sports d'équipes ou sports individuels, sports de ballon, de raquette ou de combat, on n'a que l'embarras du choix !

La ville propose, par ailleurs, de nombreuses activités dans le cadre scolaire ou avec les écoles de sport municipales : il s'agit de permettre aux jeunes de s'initier à leur sport favori ou de découvrir une nouvelle activité. Mais, c'est aussi un relais précieux pour s'orienter ensuite vers un club.

Sport de compétition, sport loisir, sport santé, sport urbain ou pratique libre, la Ville, avec ses nombreux équipements et ses partenaires impliqués, est mobilisée pour que chacun puisse trouver la pratique qui lui correspond.

Fiche d'identité sportive de la commune : quelques chiffres marquants :

Nombre de licenciés sportifs : 2 514

Nombre de licenciés / Nombre d'habitants (en %) : 34,2%

Nombre d'associations sportives : 13

Nombre de disciplines pratiquées : 15

Nombre d'équipements sportifs : 16

Couverts : 1 complexe sportif Jean Stablinski comprenant 2 courts de tennis, 4 salles

de sports polyvalentes, 1 salle de pétanque, 1 salle de danse dédiée

Non couverts : 3 terrains de football, 3 City-stades dont 1 en herbe et 1 skate-park

Subventions aux associations : + de 70 000 € de subventions accordées, chaque année, auxquelles il faut ajouter l'achat de matériels tout au long de l'année et la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité.

- **Les activités sportives proposées sur le temps scolaire**

L'enseignement des activités physiques et sportives est assuré auprès des écoles élémentaires, des classes de CP au CM2, dont le projet pédagogique a été établi en partenariat étroit avec le Directeur(rice) de l'établissement et l'Inspection de l'éducation nationale.

- **Le sport en périscolaire**

Depuis plusieurs années maintenant, le service « Vie scolaire », en lien avec le service jeunesse, met en place des animations sportives durant la pause méridienne ou durant les accueils périscolaires.

- **Vecteur d'intégration et de cohésion sociale**

La commune veut également rendre le sport accessible aux enfants et aux jeunes qui fréquentent la Maison de la Jeunesse. En effet, à travers les valeurs de solidarité, de respect des autres et des règles qu'il véhicule, le sport est un vecteur essentiel d'intégration et de cohésion.

- **Les animations « Sports éveil » : les écoles de sport**

La ville propose aux enfants de 2 à 10 ans des activités d'éveil sportif, durant toute l'année. L'objectif est d'initier les enfants et de leur faire découvrir des activités physiques et sportives afin notamment de les orienter vers la pratique en club.

L'encadrement de ces activités est assuré par des éducateurs rémunérés par la commune.

109 inscrits en 2023 - découverte de certaines disciplines sportives sans compétition.

Label « Ville Active et Sportive »

Cultivé au quotidien pour ses valeurs éducatives et sociales, mais aussi son incitation à la performance et au dépassement de soi, le sport aulnésien se définit comme entreprenant et audacieux ;

UNE POLITIQUE LIEE A L'ENVIRONNEMENT

de fraîcheur.

UNE POLITIQUE DE TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE PREVENTION

La ville prend en compte la demande sociale de sécurité et de tranquillité publique en donnant force et cohérence aux modes d'actions qui lui sont propres : prévention, médiation, régulation. Elle implique concrètement l'État via une contractualisation formalisée dans la Convention de Coordination Police municipale / Police nationale.

La ville anime une politique partenariale de prévention à travers un plan transversal de prévention de la délinquance. En développant des actions de proximité, réactives et coordonnées, fondées sur la médiation, la ville agit en faveur de la qualité du cadre de vie des aulnésien.ne.s.

L'équipe

Ce Pôle, constitué de 6 agents :

- 1 Chef de Police
- 3 Policiers municipaux (à compter du 1^{er} avril 2023)
- 2 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique)

Ils contribuent à favoriser le bien vivre ensemble en étant au contact et à l'écoute des habitants.

Il y a également un travail effectué en étroite collaboration avec le Commissariat de Police de Valenciennes pour répondre aux objectifs de tranquillité publique. **Une convention Police Nationale – Police Municipale a même été signée.** A également été signée, entre les villes de Valenciennes, Marly et Aulnoy, une **convention locale de sûreté des transports collectifs.**

Le **dispositif de « Participation Citoyenne »** a été mis en place afin de faire participer la population de la commune, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Les orientations

La politique municipale, conduite par le Pôle Tranquillité publique, se décline finalement en 2 grands axes :

- **La sécurité et la tranquillité publique**
- **L'éducation et la prévention : Le PPJ (financé par le Conseil Départemental du Nord) conduit des projets dans les domaines de la citoyenneté, de la prévention des conduites à risque, va à la rencontre des jeunes du collège...**

Et repose, quel que soit le champ d'intervention, sur 3 principes d'actions :

- **Agir sur la proximité**, par un travail de terrain à l'écoute des habitants et des intervenants locaux (bailleurs, par exemple)
- **Agir en partenariat** avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, Participation Citoyenne, Valenciennes Métropole où le Maire a en charge la Tranquillité Publique, à l'échelon métropolitain.
- **Agir en réseau**, que ce soit en lien avec le Procureur (boîte mail mise à disposition du Maire), ou de la Police Nationale

La vidéo-protection

73 caméras produisant 89 images

- 63 fixes
- 9 VPI (visualisation de plaques d'immatriculation)
- 1 dôme au Jardin des Peintres

22 panneaux réglementaires seront positionnés à chaque entrée et sortie de ville.

Une action spécifique : la semaine de la sécurité routière

Sous l'égide du Chef de police municipale, une action sur l'apprentissage des règles de sécurité routière a été mis en œuvre au sein du Groupe Scolaire Jules Ferry et à l'école élémentaire Emile Zola.

L'éducation à la sécurité routière permet aux élèves l'acquisition progressive des règles essentielles de sécurité et du code de la route, favorise le développement de capacités cognitives (anticiper, mémoriser, traiter et restituer l'information par le langage oral ou écrit, mener en parallèle plusieurs actions) et de compétences de savoir-être (être respectueux des autres usagers).

UN RESEAU PARTENARIAL FORT

■ La vie associative

Le soutien à la vie associative et à l'engagement citoyen sont au cœur des objectifs de cohésion sociale. Les associations y jouent en effet une fonction majeure dans le maintien du lien social, contribuent à l'animation sociale, culturelle et citoyenne des quartiers.

De l'association de proximité aux fédérations d'éducation populaire, la politique « Vie associative » accompagne les associations et leurs projets à travers des subventions annuelles, par le biais de conventions pluriannuelles ou encore sous la forme d'une aide aux projets. Ce soutien à la vie associative et à l'animation sociale et citoyenne des quartiers trouve également une traduction à travers un programme de réalisation et d'entretien important des équipements, lieux d'appui pour la vie des quartiers et les liens entre habitants, comme ce fut le cas pour le Secours Populaire.

La ville accompagne les quelques 110 associations et leurs projets à travers de subventions annuelles, par la mise à disposition de locaux, de matériel, d'équipement ou d'installation sportive.

- ▶ Le tissu associatif aulnésien est large et varié, il permet à toutes les tranches d'âge de la population de trouver des réponses à leurs besoins :
 - 4 associations pour les seniors
 - 9 associations solidarité
 - 14 associations cultures et enseignements
 - 16 associations sportives
 - 11 associations loisirs

Ce travail en amont et transversal de toutes les forces intervenant sur la commune permet, notamment, de renforcer l'efficacité du travail social des professionnels.

■ Les partenaires

- **Le partenariat développé avec la Caisse d'Allocations de Valenciennes (CAF)**, notamment dans la mise en place du CTG, qui est un contrat d'objectifs et de cofinancement.
- La commune développe un partenariat accru avec le **Conseil Départemental du Nord** dans le cadre du Contrat Territorial de Santé (CTS), de financement des actions citoyennes ou encore dans le cadre du financement du Poste de Prévention Jeunesse (PPJ).
- Le partenariat développé avec **l'Etat, Pôle Emploi, la Mission Locale et la Région et/ou du Département** pour les financements de projets (Projets Territoriaux Structurants, Plan de Relance), les contrats PEC (Parcours Emploi Compétence), l'organisation de forums emploi...
- **Convention de partenariat et de coopération entre le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes et Unis-Cité**

« Les Intergénéreux »

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par sa volonté d'adhérer à des dispositifs de lutte contre l'isolement des personnes âgées, en situation de vulnérabilité.

Le CCAS a donc souhaité s'associer à un acteur du territoire qui s'engage déjà sur cette problématique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, sur d'autres territoires et qui développe son propre dispositif : « Les Intergénéreux »

Concrètement, Unis-Cité développe cette mission qui vise à intervenir, en équipe, dans les maisons de retraite ou à domicile pour réaliser des visites de convivialité, proposer des sorties, recueillir la mémoire des personnes âgées, valoriser leurs savoirs et leur mémoire et/ou éventuellement proposer des animations autour du numérique.

**152 visites de 1h30
Soit 228 heures d'accompagnement
13 bénéficiaires en 2023 – 8 mois de service civique**

L'objectif des volontaires engagés en service civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau **cadre d'engagement**, dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de **vie d'éducation citoyenne par l'action**, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures.

- **Les autres partenariats :**
 - Valenciennes Métropole
 - Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et son conseil d'administration
 - Les associations locales
 - Lion'sclub

- Le responsable de l'UTPAS (Unité Territoriale de Protection et d'Action Sociale)
- Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)
- La Maison de l'Emploi
- Le bailleur : la SIGH
- Le médecin PMI

- Le Centre Médico-Scolaire
- Le Greid de Valenciennes

QUELQUES UNS DES LIEUX ET EQUIPEMENTS RESSOURCES

- Le Jardin des Peintres

Situé au carrefour de l'avenue Henri Matisse, et des rues Edgar Degas et Pablo Picasso, le Jardin des Peintres est situé à deux pas de la station de tramway « *Jules Chevalier* ». Il est un élément de vie, un facteur de dynamisme pour la jeunesse aulnésienne et un espace de rencontre, de loisirs, de détente, de jeux pour les familles.

Il comprend :

- un accueil
- un boulodrome de 10 pistes
- une placette centrale dotée de bancs et tables pique-nique
- un skate parc
- un terrain multisports
- une aire de jeux pour enfants
- une aire de jeux pour adolescents

Le service jeunesse y propose et programme plusieurs animations, notamment sur les aires de jeux.

- La Maison de la Solidarité

Fruit de la réflexion partagée du réseau RSA et soutenue par la politique sociale municipale, la Maison de la Solidarité a ouvert sur le quartier en mars 2006. Cet équipement public offre aux habitants une politique partenariale d'accompagnement :

- Un espace ressource pour la petite enfance : le Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM) :
Il favorise la rencontre entre professionnels de l'accueil à domicile, permet l'organisation de séances d'animations, offre un lieu d'orientation, d'accès aux droits pour les parents, les professionnels, les candidates à l'agrément, contribue à la professionnalisation de l'accueil individuel en complémentarité avec les services de PMI.
- Le CCAS :
Les services du Centre Communal d'Action Sociale sont installés dans les locaux de la Maison de la Solidarité depuis son ouverture, offrant un véritable accompagnement social de proximité aux habitants du

quartier.

- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Le centre de protection maternelle et infantile (PMI) propose des consultations gratuites pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les consultations ont actuellement lieu dans des locaux dédiés, au sein de deux appartements de la SIGH, situés au 1/11 rue Couthon à Aulnoy-lez-Valenciennes. Il s'agit d'un espace situé en plein cœur du Nouvel Aulnoy mis à disposition par la ville.

La PMI exerce une mission de prévention et de promotion de la santé du jeune enfant et de sa famille.

A ce titre, le médecin PMI effectue, entre autres, des visites à domicile, des permanences, des consultations infantiles, des bilans de 4 ans en écoles maternelles,... Son rôle est indispensable, notamment dans le cadre de la surveillance médico-sociale.

La réhabilitation de la PMI a été effectuée en 2017 par les services techniques municipaux et la SIGH (société Immobilière du grand Hainaut) :

- Le remplacement des sols souples et des sanitaires ont été effectués par le bailleur.
- Les ouvriers municipaux ont refait toutes les peintures intérieures (choisies par les services médicaux) et extérieures, remplacé les radiateurs électriques, mis aux normes les branchements électriques, réalisé la signalétique extérieure et recréé l'aménagement paysager.

- **L'Espace numérique**

Il s'agit d'un équipement doté, à l'origine, de 11 postes informatiques créé en partenariat avec Valenciennes Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations. En 2021, cet équipement a fait peau neuve se transformant en « Espace Numérique » : écran numérique, espace de formation, espace libre, ordinateurs en libre accès, ateliers spécifiques...

Cet espace a obtenu le financement d'un Conseiller Numérique, via un dossier de financement déposé auprès des services de l'Etat.

- **La salle des sports Félicien Joly**

La salle Félicien Joly, unique salle de sports du Nouvel Aulnoy, a été inaugurée après travaux de réhabilitation et extension, le samedi 1^{er} octobre 2011.

Les travaux ont consisté en une réhabilitation lourde, dans le respect des prescriptions de Haute Qualité Environnementale (HQE), ainsi qu'en la création d'une nouvelle aire sportive, juxtaposée à la salle existante.

Cette rénovation a permis d'améliorer significativement les conditions d'accueil de l'ensemble des utilisateurs de la Salle Félicien Joly (collège, école primaire Emile Zola, clubs de volley, basket, tennis,...) mais également d'accueillir de nouvelles activités, notamment en direction des jeunes du quartier.

D'ailleurs, on y relève un taux d'occupation de près de **78 600 heures d'utilisation** (en année normale)

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

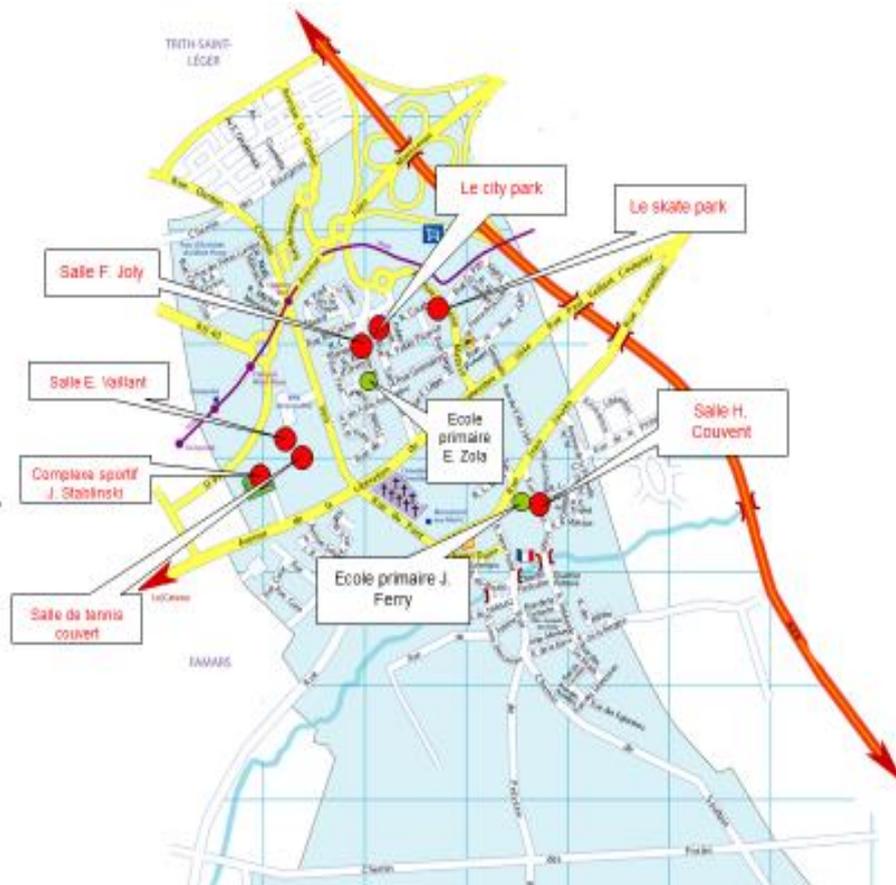
Diversité de l'offre, ambition des installations

Equipements sportifs de la commune	Superficie	Année d'inauguration	Les utilisateurs
Complexe Jean Stablinski Il comprend 2 courts de tennis couverts 1 terrain de football en herbe 1 terrain de football synthétique 1 terrain d'entraînement	1 965 m ²	1996	Il est mis à disposition de l'US Aulnoy Foot, du club de tennis, mais également collègue Madame d'Epinay
Salle Félicien Joly	1 392 m ²	2010	Elle est mise à disposition du club de basket-ball, du collège Madame d'Epinay, des écoles maternelle et élémentaire Emile Zola et de la Maison de la Jeunesse L'extension de cette salle est également mise à disposition du la Boxe française, de la GEM, du Korestep, de la danse country, et du Tennis de Table
Salle Henri Couvent	926 m ²	6 septembre 1970	Elle est mise à disposition du Groupe scolaire Jules Ferry, du Volley-ball, du Basket-ball, des Améthystes et de l'école municipale de Gymnastique.
Salle Emile Vaillant	850 m ²	1987	Elle est mise à disposition du collège Madame d'Epinay, du Karaté, du basket-ball, de la GEM, de la Boxe Française, de la Zumba et des Améthystes
Salle de pétanque – tir à l'arc	196 m ²		Elle est réservée aux clubs de pétanque « La Boule Joyeuse » et de tir à l'arc « Les Francs Archers
Salle de danse	224 m ²		Elle est réservée à l'école municipale de danse
2 City-stade Skate-park			L'un est situé derrière la salle Félicien Joly, le second à proximité du Groupe scolaire Jules Ferry.

Skate-park

Ouvert à tous.

Carte des équipements sportifs



Conclusion

L'ensemble des actions énumérées dans ce rapport sont emblématiques des politiques publiques mises en œuvre. Elles s'inscrivent dans une démarche plus large pour la cohésion sociale et l'amélioration du vivre-ensemble en portant une attention particulière aux populations les plus fragiles.

La dotation de solidarité urbaine perçue en 2023 a donc permis de soutenir les politiques mises en place par la ville en matière de développement social urbain, et plus globalement de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Aulnésiens et de la prise en compte des besoins sociaux de la population.